

La Pêche en Mayenne

Revue d'information pour la pêche et la protection du milieu aquatique | 2010



Acquisition de plans d'eau 6

Vidange de la Courbe 7

Le grand cormoran 12

EURO PÊCHE

*Bienvenue
dans le plus grand
réseau de pêche*

LAVAL

**550 m² pour
partager notre passion
La pêche**



DES CONSEILS SUR TOUTES LES TECHNIQUES

**MAGASIN OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h**

**76 av. de Paris (Rte de Rennes) 53940 Saint-Berthevin
Tél. 02 43 91 19 99 - Fax 02 43 26 25 36**

Sommaire

Éditorial 3

Le Conseil d'Administration 4

Bilan de la saison de pêche 5

Les actions de la fédération

Acquisition de deux plans d'eau 6

Vidange du plan d'eau de la Courbe 7

Restauration morphologique
des cours d'eau 8

La promotion de la pêche loisir 10

Les agents de développement
de la fédération 11

Le grand cormoran 12

GUIDE PRATIQUE détachable 13/20

Actions AAPPMA

Centenaire de la société de pêche
de Cheméré-le-Roi - Saulges
École de pêche
de St-Denis-de-Gastines 22

Journée nationale de la pêche 2009
AAPPMA de Voutré
Le nettoyage de l'Ouette
à Parné-sur-Roc 23

L'écloserie d'Ambrières-les-Vallées
L'AAPPMA de Craon 24

Quelques mots sur le CD 53 25

Association des pêcheurs
à la mouche de la Mayenne 26

Les clubs carpes 53 27

Parcours de pêche

La Mayenne à l'Huisserie 28

La Vaudelle à St-Germain-de-Coulamer 29

Quelques poissons de nos rivières
et plans d'eau mayennais 30

La Pêche en Mayenne



Éditorial



En avril 2009, la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a renouvelé en grande majorité son conseil d'administration.

Parallèlement aux activités d'intérêt général, sur la restauration des milieux aquatiques, nous devons aussi et plus que jamais assurer la promotion du loisir pêche et au-delà, informer sur

les actions que nous menons.

C'est l'objet de cette première revue d'information, qui sera publiée chaque année, et distribuée aux pêcheurs ainsi qu'au grand public.

Nous nous réjouissons aussi de la mise en place par l'Ehgo d'une carte de pêche interfédérale, même carte, même prix pour les pêcheurs quelque soit leur Fédération d'origine, c'est un réel progrès, une avancée dans la simplification de la pêche.

Merci à nos différents annonceurs, et bienvenue au bord des rivières mayennaises.

Bonne saison de pêche

Jean Poirier

Président de la Fédération

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Poste	Prénom - NOM
Président	Jean POIRIER
Vice-président Centre	Jean-Claude AMBROISE
Vice-président Nord	Rémi BETTON
Vice-président Sud	Guy GASCOIN
Trésorier	Claude BEAUMONT
Secrétaire	Rémy POTTIER
Administrateurs	Fabien ANGOT, Michel ANGOT, Sébastien CHAUVIERE, Alain FOUQUERAY, Daniel FOURRE, Isabelle GUICHETEAU, Dominique LEBRET, René LEGELEUX, Jean-Claude LERAY
Administrateur Président Pêcheurs amateurs	Gérard BRUNEAU

CENTRE DE PÊCHE ET DE PISCICULTURE
Le Moulin du Château

Tél. 02 43 68 90 52
www.mayennepeche.fr





■ **Commission communication, guide de pêche, panneaux de communication :**

- Responsable : J.-C. Ambroise
- Membres : R. Legeleux, C. Beaumont, F. Angot, I. Guicheteau

■ **Commission plan d'eau (règlements, alevinages) :**

- Responsable : J.-C. Leray
- Membres : G. Gascoin, R. Betton, G. Bruneau, J.-C. Ambroise, R. Legeleux

■ **Commission Promotion de la Pêche :**

- Responsable : I. Guicheteau
- Membres : A. Fouqueray, R. Betton, F. Angot, R. Legeleux

Le Président est membre de droit à ces commissions.

BILAN DE LA SAISON DE PÊCHE

En première catégorie



Gérard Roussel (truite fario de 52 cm et de 1 kg 420)

Si la saison a été plutôt moyenne à certains endroits, comme à Villaines-la-Juhel, on note de belles prises de farios sur la Vaudelle, à Bais, dont une de plus d'un kilo. Même constat sur le bassin de la Fûtaie où une truite fario pesant 1 kg 420 pour 52 cm a été prise dans un ruisseau. A Ambrières-les-Vallées, de nombreuses truitelles ont été prises, mais peu de belles prises ont été réalisées. Il en est de même à Pré-en-Pail, où on remarque un débit lent et la raréfaction des vairons. Ceci est-il dû à la prolifération des écrevisses ? C'est ce qu'on pense à Gorrion / Brecé où elles semblent proliférer dans la Colmont, dans laquelle on a même trouvé du silure... A Sainte-Suzanne, la saison a également été très moyenne, les prises se limitant le plus souvent à des truitelles de 20 cm.

Le bilan est donc plutôt décevant, peu de belles prises, des eaux basses au débit lent, le manque d'eau s'est fait cruellement sentir. Un espoir cependant : on note des ruisseaux très riches en invertébrés et en vairons, sur le bassin de la Colmont notamment.

En deuxième catégorie

Les pêcheurs de Château-Gontier ont réalisé quelques belles prises de sandres et de brochets dans la Mayenne. De plus, trois brochets de 70 à 90 cm ont été pris dans le plan d'eau d'Azé. On remarque une forte présence du silure sur le secteur. A Mayenne, le sandre n'a pas été très mordeur, du brochet a été pris mais peu de belles prises.

Sur le secteur de Laval, la pêche du carnassier a été très décevante. Les anguilles ont bien mordu au printemps. En revanche, de belles bourriches de poissons blancs ont été réalisées. On peut notamment mentionner le secteur du quai de Bootz (brèmes et quelques poissons chats), celui de la cale en centre ville (brèmes, gardons) et surtout celui de Saint-Pierre-le-Potier, qui a été particulièrement productif, surtout aux mois de juin/juillet, avec de beaux gardons. De belles bourriches à Saint-Jean-sur-Mayenne et en aval de l'écluse de Bonne, à l'Huisserie, ont été constatées.



Sébastien Boisaubert (brochet de 92 cm et de 5 kg 010)

Sur la Jouanne, les brochets se sont montrés parfois mordeurs, sur le secteur de la carrière à Entrammes, mais les prises ont été de taille modeste dans l'ensemble. Il a été pris quelques sandres en début de saison à Argentré, et de très belles ablettes sur ce secteur, au niveau du camping.

Sur l'Oudon, peu de grosses prises de carnassiers ont été enregistrées mais beaucoup de silures de 60 cm en moyenne, notamment aux alentours de Cossé et Méral.

Dans l'Erve en revanche, les chevesnes, vairons, goujons... étaient mordeurs.

En conclusion, si la saison du carnassier a été marquée par la raréfaction des grosses prises, en particulier du sandre qui s'est montré particulièrement boudeur, celle de la pêche des poissons blancs a été très satisfaisante, avec le retour de l'ablette et du gardon sur la Mayenne et ses affluents. Un autre point positif est la disparition quasi-totale du poisson chat sur la Mayenne.



Régis Aubert (sandre de 95 cm et de 8 kg 330)

ACQUISITION DE DEUX PLANS D'EAU



Plan d'eau de Trémezeau.

Afin de proposer aux pêcheurs de loisir des sites de pêche variés et de qualité, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a procédé à l'acquisition de deux plans d'eau à l'ouest du département sur la commune de Saint-Cyr-le-Gravelais.

Plan d'eau de Trémezeau

Situé à vingt kilomètres de LAVAL, cet étang possède un cadre naturel, accueillant et préservé.

D'une superficie de 4 ha 03 a 99 ca, situé en dérivati

on sur le ruisseau de « Housseau », et doté d'une belle ripisylve, il y a plusieurs zones intéressantes pour la reproduction des espèces piscicoles présentes (carpe, tanche, gardon, carnassiers). Ce site est idéal pour la pêche familiale de part son accès facile, son parking, et son aire de pique-nique. Tout le pourtour de l'étang est accessible à pied et de nombreux postes de pêche existent ou seront créés.

Plan d'eau des Mazures

Situé à 4 kilomètres du site de Trémezeau, l'étang des Mazures a conservé son caractère sauvage.

D'une superficie de 3 ha 90 a 76 ca, il possède une ripisylve dense et une bande enherbée sur le pourtour.

De part sa configuration, cet étang possède également de nombreux secteurs propices à la reproduction piscicole en particulier pour l'espèce Brochet (*Esox lucius*), ce qui lui confère un intérêt certain pour un produit pêche des carnassiers en « no kill ».

Cette acquisition permet de répondre à la demande importante des pêcheurs pour ces types de parcours, particulièrement dans l'Ouest du département de la Mayenne où les plans d'eau réciprocitaires sont très peu nombreux.



Plan d'eau des Mazures.

VIDANGE DU PLAN D'EAU DE LA COURBE



Le plan d'eau de la Courbe, situé sur la commune d'Origné est la propriété de la Fédération depuis 1988. Cette ancienne sablière d'une surface de 9 hectares était en eau depuis un peu moins de trente ans. N'étant pas équipé d'un système de vidange, ce plan d'eau ne pouvait pas être géré d'un point de vue piscicole. L'arrivée du poisson chat suite à plusieurs crues de la Mayenne avait provoqué un important déséquilibre dans les populations piscicoles, engendrant un désintérêt des pêcheurs de carnassiers ou de poissons blancs vis à vis de ce plan d'eau.

Pendant l'année 2009, il fut donc décidé de procéder à la vidange de l'étang en profitant de l'abaissement de la rivière la Mayenne pendant les écoures, permettant ainsi d'atteindre le point le plus profond du plan d'eau, soit environ 3 mètres d'eau.

Les travaux

Un système provisoire de vidange fut mis en place lors de la première tranche des travaux, pour évacuer l'eau. Les précautions ont été prises pour qu'aucun poisson ne reparte dans la rivière la Mayenne.

La deuxième tranche fut réalisée après la pêche totale du plan d'eau, permettant ainsi la pose de la vanne de fond et la réalisation de chenaux à l'intérieur de l'étang, ainsi qu'un épandage de chaux vive.

Résultat de la vidange

	kg	%	nombre d'individus
Carpes	968	36,1	232
Brêmes-Gardons	640	23,9	-
Poissons chats	749	28,0	-
Sandres	150	5,6	54
Brochets	106,5	4,0	142
Anguilles	29	1,1	32
Silures	36	1,3	6
TOTAL	2678,5	100	

Le 7 octobre a eu lieu la vidange de la Courbe par un pisciculteur avec l'aide de 50 bénévoles de la Fédération et des AAPPMA du département. Cette pêche a permis de procéder à l'inventaire piscicole et de retirer 2 678,5 kg de poissons, soit une densité de 297,6 kg/hectare.

Les poissons nuisibles sont partis à l'équarrissage et les autres sont stockés dans un plan d'eau de la

Fédération de pêche en attendant la remontée du plan d'eau.

Les points à retenir

La quantité de poissons chats récupérée assez faible s'explique par les concours de pêche et la pose de bosselles en 2008 et en 2009.

Au niveau des carnassiers il est à retenir que le plus gros brochet ne faisait que 55 cm malgré des alevinages de brochetons issus des frayères depuis de nombreuses années. Pour le sandre, il est intéressant de noter que plus de 450 petits sandres de l'année ont pu être sauvés prouvant ainsi qu'une gestion de cette espèce à long terme est possible dans ce plan d'eau.

Six silures (5 de 80 cm environ et 1 de 1,10 m) ont été récupérés ce qui ne correspond pas à la gestion piscicole de la Fédération.

Pour les carpes 968 kg pour 232 poissons ont été récupérées, dont la plus grosse pèse 13,2 kg.

Cette vidange va donc permettre une gestion piscicole adaptée avec la mise en place de plans d'alevinages et la programmation de pêches régulières.

Michel BIGOT
Produits piscicoles SARL
02 41 32 82 47 Bouhourderie 49330 MIRÉ
02 43 07 46 57 Vent d'Est 53360 ST-SULPICE

Négoce de tous poissons d'eau douce
Pêche d'étangs et lacs - Pêche sélective - Conseil
Livraison toutes distances par camions spéciaux aménagés
www.bigot-pisciculture.fr



ACTIONS SUR LA RESTAURATION

L'application de la Directive Cadre sur l'Eau impose aux acteurs une réflexion globale sur le fonctionnement écologique des cours d'eau. A l'échelle du département, tous les cours d'eau sont concernés par cette directive fixant l'obligation d'atteinte du bon état écologique pour 2015. En s'appuyant sur ses objectifs généraux d'amélioration du fonctionnement des écosystèmes déclinés par le contexte réglementaire, la Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique participe à l'amélioration de la qualité biologique des cours d'eau en intervenant sur des actions spécifiques. Elle s'appuie notamment sur les politiques des collectivités locales et territoriales, du Conseil général de la Mayenne, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de la Région Pays de la Loire.



témoignage : Marie-Laure Piau

Chargée de mission à la Fédération

“ Par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, une fédération peut avoir de réelles ambitions en matière de restauration de cours d'eau. Elle peut apporter une compétence technique aux collectivités territoriales. Les AAPPMA doivent être convaincues que la fédération a pour mission de défendre les rivières pour offrir des milieux riches et diversifiés. Aujourd'hui, en Mayenne, il ne faut qu'encourager cette politique visant l'amélioration de la qualité écologique de nos cours d'eau par développement des moyens humains, financiers et techniques. ”

Engagement financier aux cotés de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais (CCBM)

Dès 2008, un partenariat technique et financier s'est installé avec la CCBM sur le bassin versant de la Colmont sur 2 opérations de franchissement piscicole dans l'attente de la 1^{re} année opérationnelle du programme pluriannuel de restauration et d'entretien (prévision pour 2010). Identifiées comme des opérations pilotes, ces actions ont permis de communiquer déjà auprès de tous les acteurs (riverains, AAPPMA, agriculteurs, élus...).

Objectif

Ces opérations ont consisté à aménager des buses afin de les rendre franchissables lors de la migration des truites fario et ainsi favoriser la reproduction de cette espèce sur le chevelu hydrographique amont.

Constat avant intervention

Le cours d'eau présentait une buse infranchissable pour le poisson. Cet obstacle entraînait des fortes vitesses d'écoulement dans la buse en périodes de crues, non adaptées à la capacité de nage d'un salmonidé et l'accumulation de sédiments en amont de l'ouvrage.

Opération sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération

Installation d'un système de franchissement à l'intérieur de la buse pour un coût d'environ 1 000 € HT. Ce système modulable est constitué de petits ralentisseurs disposés en alternance de part et d'autre de tiges métalliques. L'appui technique est apporté sur le terrain par les concepteurs de cet aménagement.

Résultats

Les ralentisseurs permettent un rehaussement de la lame d'eau à l'intérieur de la buse, mais aussi de proposer des vitesses d'écoulement plus faibles. Cette buse plus attractive est devenue franchissable pour le poisson. Des indicateurs biologiques par pêches électriques sont mis en œuvre annuellement afin d'assurer un suivi de l'opération et d'évaluer les gains sur les milieux aquatiques.



Buse infranchissable pour le poisson



Système de franchissement en cours de mise en place



Après aménagement du franchissement



*témoignage : François Bontemps**

Technicien rivière à la Communauté de communes du Bocage Mayennais

** Depuis le 1^{er} octobre 2009, contacter Ronan Marie*

“ Pour nous, maître d'ouvrage sur des actions “cours d'eau”, il est très satisfaisant et prometteur de voir la FDPPMA 53 s'investir à nos côtés, techniquement et financièrement. Les pêcheurs sont d'ores et déjà des acteurs incontournables pour la reconquête du bon état écologique de nos rivières. Et dès les 1^{res} années, nos efforts conjoints devraient permettre un retour en force de la truite fario sur le bassin versant de la Colmont. Cette rivière et ses affluents offrent un très bon potentiel pour cette espèce convoitée. ”

MORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Engagement technique aux côtés du syndicat du bassin de l'Oudon Nord

Depuis 2008, date d'engagement du syndicat dans le programme pluriannuel d'entretien et de restauration sur l'Oudon et ses affluents principaux (Hière, Uzure, Mée, Chéran et Pelleterie), la FDPMA est associée techniquement aux mesures visant la restauration morphologique du lit des cours d'eau.

Dans ce programme conforme aux enjeux et objectifs du SAGE Oudon, le syndicat du bassin de l'Oudon nord suit l'objectif de reconquête des écosystèmes aquatiques avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil Général, la Région Pays de la Loire.

La FDPMA apporte l'appui technique à la collectivité sur les projets de diversification des habitats piscicoles, notamment sur des aménagements complémentaires liés à l'effacement d'ouvrages préconisés dans le Contrat Restauration Entretien.

En 2009, des interventions ont eu lieu sur le Chéran, l'Uzure et l'Oudon.

Objectif

Par ces aménagements, il est recherché une diversification des vitesses d'écoulements par apport de granulométrie (blocs, cailloux...) dans le lit du cours d'eau.

En fonction des techniques utilisées (seuils, risbermes (banquettes), déflecteurs...), il apparaît dans le lit du cours d'eau des faciès d'écoulement courants, des accumulations de sédiments favorisant l'implantation de végétaux aquatiques, des réductions de la largeur du lit... contribuant à la diversité des habitats.



Milieux très homogènes avant aménagement

Constat avant intervention

L'abaissement d'un ouvrage a permis de regagner un écoulement libre sur la rivière du Chéran. Cependant, la rivière présente peu de faciès diversifiés en lien avec sa sur-largeur et un débit d'étiage faible.

Opération sous maîtrise d'ouvrage Syndicat

Mise en œuvre de plusieurs techniques d'aménagements piscicoles sur le Chéran : 1 seuil, 1 radier,

2 risbermes, 1 déflecteur, sur un linéaire d'environ 200 ml pour un coût de 3 600 € HT.

Résultats

Le syndicat procèdera annuellement à un suivi sur le secteur aménagé avec notamment la description des faciès typologiques. Cette situation sera comparée avec la situation initiale qui était celle de la rivière cloisonnée par la présence d'un ouvrage à clapets. Les crues vont conduire aussi à l'évolution de la rivière avec le transport sédimentaire. A long terme, la rivière atteindra un nouveau profil d'équilibre.



Rivière en cours de restauration morphologique

témoignages : Emeline Guais et Lenaig Lherbier

Techniciennes rivières au Syndicat de bassin de l'Oudon Nord



“ Sur les 65 clapets que compte le bassin versant de l'Oudon Nord nous avons actuellement 17 clapets effacés (abaissés complètement ou démantelés). Le choix de ces ouvrages s'est fait en tenant compte des différents usages qui leur sont associés (pêche, réserve incendie, moulin...). Les AAPPMA du bassin ont été associées à la concertation, mais l'intérêt de cette action n'est pas encore bien compris et bien accepté par tous d'autant plus que, du fait de la faible pente sur le bassin et du faible débit, les cours d'eau ne sont pas immédiatement réactifs aux aménagements réalisés. Il faudra attendre la fin du CRE pour pouvoir apprécier leurs effets. ”

LA PROMOTION DE LA PÊCHE LOISIR

Avec l'urbanisation croissante, la profusion de loisirs, et l'arrivée des nouvelles technologies, la fréquentation des cours d'eau est en baisse. Un constat s'impose, peu de personnes viennent spontanément à la pêche et encore moins si, dans l'entourage proche, il n'y a pas de pratiquants. De plus, la majorité de ceux qui tentent l'expérience, faute de connaissances suffisantes, abandonnent très vite cette activité. Afin de susciter de nouvelles vocations auprès de ces jeunes et moins jeunes qui désertent peu à peu les berges de nos rivières et plans d'eau, la Fédération Départementale de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mis en place une action pour la promotion du loisir pêche.



Pêche au coup

Depuis 2008, Éric PELÉ, animateur pêche, diplômé d'état, a lancé un programme de découverte du milieu aquatique par le biais d'initiation pêche.

Destiné aux centres de loisirs, écoles primaires, collèges, communes, mais aussi aux particuliers désireux de découvrir ou de se perfectionner sur une technique de pêche, la Fédération de pêche propose 2 types de prestations.

Tout d'abord, la découverte de **la pêche au coup**. C'est la technique de base, celle de notre enfance, la fameuse pêche à la ligne. Cette technique permet

de se familiariser à la pêche du poisson blanc (gardons, brèmes, carpeaux, tanches, ...), à leurs modes de vie et au matériel nécessaire à l'activité.

Ensuite, l'initiation à **la pêche aux leurres**. Un peu plus « sportive » et technique que la précédente, cette prestation vise à découvrir les poissons carnassiers de nos eaux (Brochet, Sandre, Perche) ainsi que leurs modes de pêche.

Ces initiations durent 1/2 journée, une journée ou plusieurs jours en fonction de la demande. Tout le matériel est fourni par la Fédération ainsi que les consommables et les « Pass pêche ».

Alors, n'hésitez plus, rejoignez nous pour apprécier la richesse de la faune piscicole de notre département, et passez un excellent moment de découverte et de détente au bord de l'eau !

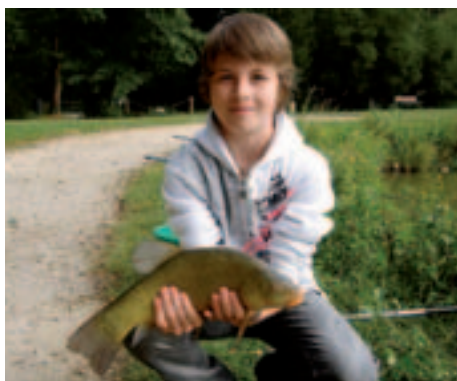
Contact

Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

78, rue Émile Brault - 53000 Laval

02 43 69 12 13

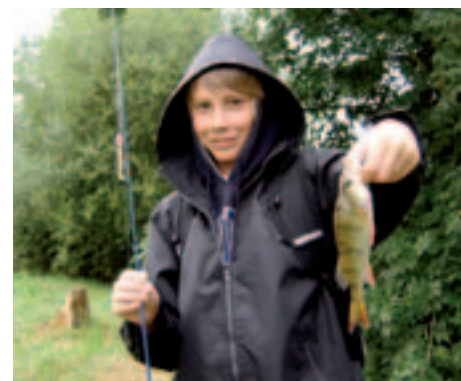
agent.fede53@orange.fr



Belle tanche prise par Matthieu à l'étang des Bozées



Leurres



Première perche prise au leurre par Thomas

LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT DE LA FÉDÉRATION



David Garnier en contrôle

Depuis 2007, la Fédération de la Mayenne pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique a recruté trois agents de développement disposant ainsi d'une antenne technique par l'intermédiaire de : David Garnier, Loïc Lochain, Eric Pelé.

Ils sillonnent le département pour apporter un appui technique et administratif aux AAPPMA servant ainsi d'interface informationnelle, relationnelle entre les pêcheurs et la Fédération. Vous serez amenés à les rencontrer au bord des cours d'eau mayennais. En effet les agents de développement ont une grande polyvalence et interviennent sur les missions suivantes :

- La garderie, ces trois personnes sont assermentées et donc habilitées à dresser des procès verbaux, en cas d'infraction aux règles régissant la pêche de loisir.
- L'animation et le développement de la pêche dans le département par le biais d'Eric Pelé, titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport option Pêche de loisirs. Ainsi des initiations à la pêche sont réalisées auprès des milieux scolaires, des centres de loisirs et des particuliers.



Eric Pelé en animation pêche



Loïc Lochain en pêche électrique

- Sensibilisation du public à la pêche et la protection des milieux aquatiques (réalisation d'expositions, participation au forum des associations dans différentes villes...).
- Aide technique et conseils pour les frayères ou les bassins de grossissement de brochet (entretien, vidange, alevinage des poissons).
- Tirs de régulation des cormorans autorisés, suivant le quota délivré par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.
- Organisation et réalisation des vidanges des plans d'eau de la Fédération ou des AAPPMA.
- Participation aux pêches électriques pour le suivi et l'actualisation des connaissances relatives aux peuplements piscicoles.

La garderie, qui fait quoi ?

Le long des ruisseaux, des rivières et des plans d'eau, vous pouvez être contrôlés par différentes personnes.

- 1 Les Agents de développement :**
domaine de compétence : la police de la pêche sur les baux de pêche détenus par la Fédération de la Mayenne.
- 2 La Garderie particulière des AAPPMA (bénévoles) :**
domaine de compétence : la police de la pêche sur les baux de pêche détenus par les AAPPMA.
- 3 L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) :**
domaine de compétence : police de l'eau et de la Pêche.
- 4 L'Office National de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) :**
domaine de compétence : police de la Pêche.

LE GRAND CORMORAN : un péril pour nos rivières et plans d'eau



Le cormoran comprend deux sous espèces. Le *phalacrocorax carbo* est exclusivement maritime et le *phalacrocorax carbo sinensis* fréquentant les eaux douces peut être soumis à régulation dans certains cas.

Le cormoran présente un plumage noir, peut vivre environ 20 ans, est adulte vers l'âge de 4 ans et son poids varie de 2,5 kg à 3,5 kg.

En 30 ans, l'espèce a connu une croissance démographique verti-

gineuse, passant d'environ, dans l'hexagone, de 4 000 sujets en 1970 à près de 100 000 aujourd'hui pendant la période d'hivernage. L'oiseau est présent en France d'octobre à avril ; on peut également affirmer que l'espèce se sédentarise (présence de cormorans durant l'été 2009 sur l'étang de la Courbe – site d'Origné).

Le cormoran est exclusivement piscivore, **chaque sujet consomme environ 400 grammes de poisson par jour** et pêche environ 160 jours sur notre territoire. Tous les poissons entrent dans son alimentation, des cyprinidés, percidés, ésoicidés et salmonidés. Lorsqu'il pêche, l'oiseau plonge et reste en moyenne 45 secondes sous l'eau.

Notre département n'échappe pas à sa présence et les estimations chiffrent son effectif à environ 1 000 sujets, ce qui constitue un « véritable pillage » de nos rivières et plans d'eau, estimé à environ **50 tonnes** (configuration minimale).

Sans compter les poissons blessés et laissés dans l'eau !

De plus, pendant les périodes de gel des étangs, la forte concentration des cormorans se situe sur la rivière la Mayenne et l'Oudon et même jusqu'au centre ville de Laval.

Les gestionnaires des sociétés de pêche sont désespérés de voir tous leurs efforts annihilés par la surabondance de ces prédateurs piscivores.

En prélevant certaines catégories de poissons, il met en danger l'équilibre des eaux, en raréfiant les proies des carnivores.

Le cormoran « sous espèces *sinensis* » fait toutefois l'objet de mesures de régulation mais les quotas de tirs des années précédentes ne font que compenser son accroissement naturel.

Les quotas pour le département de la Mayenne sont de 250 oiseaux dont 102 réservés à la Fédération (80 en eaux libres et 22 en eaux closes). Ces tirs sont de plus très contraignants puisqu'une autorisation des propriétaires est nécessaire avec une identification des tireurs.

Cette méthode de lutte est inefficace et coûte cher ; la Fédération de la Mayenne estime à **90 euros** le coût unitaire de chaque cormoran abattu (temps passé – kilomètres parcourus – coût des cartouches – coût du permis).

Que demande la Fédération ?

- 1 Que le quota de tir soit augmenté.
- 2 Que la date de tir corresponde avec la date d'ouverture du gibier d'eau.
- 3 Qu'une harmonisation des actions soit entreprise à l'échelon communautaire.
- 4 Qu'une régulation des naissances sur le territoire français soit instaurée (il est ridicule de tuer des oiseaux et en laisser naître d'autres).

Si ces vœux ne sont pas exaucés, le risque est que certaines portions de rivières et plans d'eau soient dépourvus de toute vie piscicole.

La vie sur l'eau simple & facile



EasyFloat®
PONTONS FLOTTANTS

NAUTIRAID
BATEAUX PLIANTS

Parc départemental
d'activités Pégase
53480 Vaiges
Tél : 02 43 90 20 26
Fax : 02 43 90 52 70
e-mail : info@nautiraid.com
www.nautiraid.com

EasyFloat® Pontons flottants

Un ponton flottant peut être utilisé de multiples façons.

- Prolonger votre terrain pour faciliter la mise à l'eau de votre bateau
- S'installer pour la pêche, la baignade ou la plongée
- Lever l'ancre pour profiter de votre plan d'eau et l'entretenir

les +

- Assemblage rapide et facile
- Flottabilité et stabilité optimales
- Grande capacité de chargement
- Combinaison infinie des éléments

NAUTIRAID Bateaux pliants NRX 190, NRX 250 et NRX 300

Idéales pour la pêche, la chasse, la promenade ou en annexe de plaisance, les barques pliantes Nautiraid sont de vraies alternatives, pratiques, sûres et faciles à transporter.

les +

- Légèreté
- Encombrement limité
- Simplicité de montage et démontage
- Entretien facile



Spécialiste de la pêche Rivière et Mer

Espace
MITCHELL



à votre écoute depuis 24 ans

AUX BONNES AFFAIRES

Articles de pêche, appâts vivants, coupes, trophées, médailles (500 m²)
Barques ; moteurs, remorques, vêtements pêche et chasse, cartes de pêche

312, bd Jean-Monnet - 53100 MAYENNE
Tél. 02 43 04 82 47 - Fax 02 43 00 78 68



TRUITE POUR LE
REPEUPLEMENT
(livraison assurée)

TRUITE POUR
CONSOMMATION

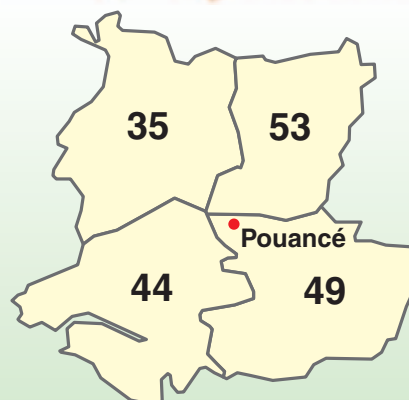
TRUITE FUMÉE

C. RÉMON S.A.R.L.

PISCICULTURE DE L'OUETTE

21, rue de la Vequerie
53260 PARNÉ-SUR-ROC
Tél. 02 43 98 02 86 - Fax 02 43 98 08 44

AQUA 2B



- Vente de poissons d'étang
- Conseils en gestion piscicole
- Prestations de service
rachat de pêche (pêches d'étangs)
- Vente d'aliments pour poissons d'étang

AQUA 2B

La Forge - 49420 POUANCÉ
Tél. 02 41 92 40 74 - 06 10 36 11 76

Centenaire de la société des pêcheurs à la ligne

Cheméré-le-Roi / Saulges
1909/2009



Atelier montage de lignes



Statut original



Affiche menu 2009

Le samedi 6 juin, a eu lieu au moulin de Thévalles l'inauguration du centenaire de la société des pêcheurs à la ligne de Cheméré-le-Roi – Saulges. A cette occasion un historique des événements de notre société fut retracé par le président (concours de pêche, anecdotes de pêcheurs, rappel de quelques articles des statuts).

Par la suite, la médaille départementale de gestion piscicole fut remise à M. Maurice Marcais en remerciement par la Fédération pour ses nombreuses années de collaboration. Une exposition en photos sur l'histoire de la société et de matériels de pêche anciens se tenait sous un chapiteau. Le dimanche 7 était organisé sur le même site, la fête de la pêche avec plusieurs animations : un atelier montage de ligne animé par Eric Pelé, un atelier montage de mouche et démonstration de pêche en « float tube » animé par Dominique Canaple, une exposition de poisson de l'Erve (pas moins de 6 aquariums), une pêche à la truite (30 kg) pour les jeunes animés par Eric Pelé et Fabien Angot.

Journée inoubliable pour tous et encore un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré à ce magnifique centenaire.

École de Pêche de Saint-Denis-de-Gastines « Découverte et respect de l'environnement »

L'école de pêche de Saint-Denis-de-Gastines a été créée en 1997, sous l'impulsion de M. Edmond Quinton Président de la Gaule Gastinaise à cette époque. En 2003, elle perdure tou-

jours, animée par l'actuel Président, M. Jean-Paul Tréhet, et son secrétaire, M. Constant Bahier. Pendant 13 ans, l'école a formé 297 garçons et filles, et certains anciens élèves nous aident maintenant pour encadrer

les nouveaux adhérents. Une moyenne annuelle de 23 élèves demande un encadrement conséquent, qui mobilise environ 10 bénévoles, tous sociétaires de la Gaule Gastinaise. Le respect du poisson pris, les montages de lignes, les différents

plombages, les techniques de pêche nécessitent beaucoup d'attention et d'application. Des rappels sur la fragilité de notre planète sont également enseignés, concrétisés par le slogan de notre école : **« découverte et respect de l'environnement »**.

L'école ouvre ses portes en mars, le mercredi qui suit l'ouverture de la pêche en 1^{re} catégorie, pour les fermer le dernier mercredi de juin, ce qui fait environ 16 séances de 2 heures, (13 h 30 - 15 h 30). Plusieurs sorties sur plan d'eau, ruisseaux ou rivières sont programmées.

Pour tout renseignement :

■ **Président** : M. Tréhet Jean-Paul

02 43 00 54 70 – Portable 06 74 71 00 64

■ **Secrétaire** : M. Bahier Constant : 02 43 00 52 24





Journée nationale de la pêche 2009 AAPPMA de Voutré

Dans le cadre de la journée nationale de la pêche, la gaulle Voutréenne a organisé différentes animations aux abords du plan d'eau de Grouteau, sur environ 50 mètres de ruisseau. Cette année encore, les jeunes ont répondu présents puisqu'ils étaient 56 à « taquiner le goujon », encadrés par des bénévoles de l'AAPPMA de Voutré ; ces derniers les ont initiés à la découverte de différentes techniques de pêche.

Pour les jeunes qui participaient pour la première fois à la pêche à la ligne, du matériel a été prêté par l'AAPPMA de Voutré.

Même si le poisson n'était pas très mordeur, tous ces efforts ont été récompensés par l'attribution de nombreux lots, offerts par la Fédération de Pêche de la Mayenne, divers magasins et la communauté de commune d'Evron.

Le nettoyage de l'Ouette à Parné-sur-Roc

Depuis quelques années, l'union des pêcheurs à la ligne de Parné organise des opérations de nettoyage de l'Ouette, l'objectif étant de débarrasser la rivière des débris végétaux qui obstruent son écoulement, et ainsi de lutter contre l'eutrophication en rendant à la rivière son cours naturel. En 2006, le secteur la Malandrie / les Doubellières a été nettoyé sur deux journées, seize bénévoles se sont déplacés. En 2007, 39 personnes sont revenues sur le secteur pour nettoyer 520 mètres de berges, pendant quatre journées et demie. Ce secteur a également nécessité l'intervention d'une entreprise (gyrobroyeur, tractopelle) pour un coût de 1 184 euros (2006) et 1 168 euros (2007), sommes financées à 50% par le syndicat de bassin de l'Ouette, l'autre moitié par l'AAPPMA de Parné.

En 2009, c'est le parcours du pont de la RD 21 jusqu'au bourg qui a été nettoyé par une vingtaine de bénévoles. Une association d'insertion par l'emploi a travaillé sur le secteur du Moulinet, il en a coûté 5 600 euros, 80 % de cette somme a été financé par le syndicat de bassin de l'Ouette, 20 % par l'AAPPMA et la fédération.

Il faut noter que toutes ces interventions ont mobilisé les agents de la Fédération. Les agriculteurs propriétaires des

terrains concernés ont aussi apporté leur contribution, en se joignant aux équipes avec leur tracteur.



L'ÉCLOSERIE D'AMBRIÈRES-LES-VALLÉES

L'écloserie se situe sur le site de Beauchêne, commune de Cigné. Une pompe immergée permet l'alimentation en eau et effectue un circuit fermé. Cette eau pauvre en oxygène s'enrichit grâce à une cascade artificielle.

Cinq bacs sont ainsi alimentés et régulés à l'aide d'un robinet en amont de chacun. Des clayettes sont ensuite disposées pour recevoir les œufs. 125 000 œufs peuvent être accueillis en une fois.

Une surveillance obligatoire est alors mise en place par des bénévoles pour surveiller l'éclosion. Lorsque tous les œufs sont éclos les clayettes sont enlevées et les alevins n'ont plus qu'à grossir dans les bacs.

Après 4 à 5 semaines, la vésicule est résorbée et les alevins peuvent alors se nourrir seuls. Il est alors temps de lâcher les alevins dans les ruisseaux pour favoriser la pérennité de l'espèce.

Il faut savoir que sur 125 000 œufs, 110 000 alevins sont lâchés dans les ruisseaux et depuis les pêcheurs retrouvent des truites qui mesurent jusqu'à 30 à 45 cm. Le résultat reste satisfaisant.



L'AAPPMA DE CRAON

Pour se reproduire, le brochet a besoin d'une zone humide, riche en végétaux aquatiques, présentant une faible hauteur d'eau, sur une période de plusieurs mois. Ces conditions ont été fortement dégradées dans les années 70-80 par les activités humaines.

Pour retrouver le cycle de reproduction du brochet, l'AAPPMA de Craon s'est investie dans la restauration de frayères naturelles :

- Le Verger à Craon,
- La Joliserie à Bouchamps les Craon,
- Les Planches à Niaffles.

Parallèlement, l'AAPPMA gère des frayères naturelles de type fossés, bras morts. Le travail important des bénévoles permet de soutenir la gestion brochet dans l'Oudon.

	Résultats	
	2008	2009
Le Verger	2920	1170
La Joliserie	2410	421
Les Planches	-	1100



QUELQUES MOTS SUR LE CD 53

Le CD 53 est le Comité Départemental de Pêche de Compétition de la Mayenne. Il a été fondé en 1972.

Le premier président a été M. Pierre Helbert qui a assumé la tâche jusqu'en 2004. Le Président actuel est M. Jean-Marc Brisseau.

Les élections du bureau ont lieu tous les 4 ans (année olympique). Actuellement, le CD 53 compte 58 licenciés, dont 2 jeunes, et 2 femmes.

Cette association, reconnue et agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, fait partie du Comité Régional des Pays de Loire (le CR), qui est lui-même rattaché à la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup (la FFPSC).

Le CD 53 organise des concours et les championnats départementaux avec la collabora-

tion de Fédération départementale de Pêche de la Mayenne, ainsi que divers championnats régionaux, voire nationaux, que lui confie le CR.

Le but du CD 53 est d'organiser des rencontres sportives, concours de pêche avec appât, championnats, tout au long de l'année. Pour cela un calendrier des manifestations organisées en Mayenne est élaboré chaque début d'année, celui-ci est édité vers le mois février.

Tous les concours organisés en Mayenne par le CD53 doivent être conformes aux réglementations en vigueur définies par la FFPSC, le président veillera à son application.

Il existe trois championnats départementaux : 2^e division, 1^{re} division et moulinet.

Ces organisations sont obligatoires, pour y participer il faut être licencié au CD 53.

Comment fonctionne le CD 53

Le CD 53 se réunit 4 à 5 fois par an :

- 1 Pour établir les bilans de l'année écoulée.
- 2 Pour l'élaboration du calendrier.
- 3 Pour l'organisation des championnats départementaux et régionaux, etc.
- 4 Pour l'organisation des concours (appel aux volontaires pour la préparation sur le terrain).
- 5 A la fin de l'année pour l'assemblée générale.

Le site du CD 53 :

<http://cdpeche.e-monsite.com>



Alexandre Blanchet, vice champion de France cadet 2009



Podium du championnat de France cadet 2009



vous offre ses services pour les prochaines saisons :

- Truites arc-en-ciel de 250 g à 2 kg
- Truites farios de 200 g à 325 g
- Saumons de fontaine selon la disponibilité ainsi que différentes catégories de poissons blancs (gardons, carpes et tanches)

MONTÉCOT Dominique

La Quentinière - 53190 DÉSERTINES

Tél./Fax 02 43 00 62 55 - Tél. 02 43 08 40 13 (après 20 h 30)

PISCICULTURE DU BOCAGE

- Poissons de repeuplement, juvéniles de 4/5 semaines
- Gestion de plan d'eau, analyse d'eau
- Épandage (amendement calcique, organique)

• Récupération piscicole

• Livre des AAPPMA dans votre département depuis 10 ans

79150 MOUTIERS-SOUS-ARGENTON

Tél./Fax 05 49 65 39 33 - 06 82 32 20 07

aquaculture.bocage@orange.fr

ASSOCIATION DES PÊCHEURS À LA MOUCHE DE LA MAYENNE



L'Association des Pêcheurs à la Mouche de la Mayenne, créée en 1986 à Laval a formé plus de 200 moucheurs dans notre département, avec en moyenne plus d'une trentaine d'adhérents par saison. L'Association propose chaque mois au fil des saisons des séances de montages de mouches artificielles, des cours de lancer, des sorties en rivières encadrées par des pêcheurs confirmés soucieux de faire partager leur passion au plus grand nombre.

Notre Club accorde une très grande importance à l'initiation des jeunes à la pêche à la mouche, suscitant ainsi de nouvelles vocations.

La pêche des salmonidés, des carnassiers et des poissons marins nous permet de pratiquer notre sport tout au long de l'année grâce aux différentes techniques qu'offre cette pêche basée sur le sens de l'eau, la connaissance des milieux, le sens de l'observation et le respect de l'environnement et du monde piscicole en relâchant leurs prises afin de perturber le moins possible le milieu aquatique.

Le département de la Mayenne n'offre que peu de rivières praticables à la mouche, hormis le parcours spécifique mis gracieusement à la disposition de tous les « moucheurs » sur la rivière « La Colmont » par la Fédération de pêche de la Mayenne sous la présidence de Pierre Bobard. C'est tout naturellement que nous allons faire tourner nos soies dans d'autres régions et à l'étranger.

Dès qu'elle est sollicitée, soit par la Fédération de Pêche, les AAPPMA, les villes ou les autres associations, notre Association se fait une joie de toujours



Montage de mouches

répondre présent grâce à ses bénévoles très motivés pour promouvoir et communiquer leur passion et effectuer des travaux sur le terrain ou lors de démonstrations de montage. Pour les nouveaux adhérents, l'association met à la disposition des nouveaux venus, du matériel de qualité, de pêche et de montage de mouches ainsi que des livres et des vidéos.

Alors si vous aussi vous aimez être au plus proche de la nature en pratiquant votre loisir, notre association sera heureuse de vous accueillir afin de vous faire découvrir ce noble art dans les meilleures conditions et dans la plus grande convivialité.

Pour tout renseignement :

Association des Pêcheurs à la Mouche de la Mayenne

34 Rue du Poitou - 53940 Saint-Berthevin
Tél. 02 43 68 08 88 - Portable 06 84 51 60 34

Contact : serge.garrault@wanadoo.fr

Site web : <http://www.fedepêche53.com/> aller sur rubrique club - Club Mouche - cliquer sur le Logo

Le Bureau : 6 membres élus par le comité de Direction composé de 10 membres élus par l'Assemblée Générale

- **Président :** Serge Garrault
- **Vice-Président :** Lucien Lochu
- **Trésorier :** André Bohard
- **Trésorier Adjoint :** Benoit Desvaux
- **Secrétaire :** Yves-Marie Le Dily
- **Secrétaire Adjoint :** Olivier Blot

Montant de la cotisation annuelle : 20 euros pour les Adultes, 5 euros pour les Jeunes de moins de 18 ans.



Beau brochet pris en float-tube



Jolie truite prise à la mouche



Pêche en float-tube

LES CLUBS CARPES 53



Valentin

Le Groupement des Clubs Carpes 53 est l'association des 8 clubs Carpe de la Mayenne. Elle a pour rôle la défense des intérêts de l'ensemble des carpistes, d'être le lien auprès des instances de la pêche et d'obtenir la Pêche de nuit sur l'ensemble de la rivière la Mayenne.

En venant pêcher sur les rivières et les étangs de la Mayenne, nous nous engageons à adopter une attitude responsable à travers des règles que nous nous sommes imposées. La création de cette charte du pêcheur de carpes en est la meilleure illustration.

Au nord Mayenne, deux clubs sont implantés Techni Carpe 53 et Carpe Aventure 53 ; au centre, quatre clubs Carpe Mayenne Nature, Carpe Évolution 53, River Carp et Carp Family 53 et au sud du département, Carpe Passion 53 et Dream Team Carp 53, ce qui donne une bonne représentativité des clubs au sein de notre département.



Cégé



Le groupement des clubs carpes a pour objectifs :

- de perpétuer un savoir,
- d'améliorer les connaissances de la pêche de la carpe,
- d'apprendre le sens de l'eau,
- de partager cette même passion et de faire évoluer ce sport,
- d'unir des hommes et des femmes dans cette pêche sportive,
- de faire découvrir notre patrimoine piscicole,
- d'organiser des manifestations (enduros, expositions, championnats, ect.) en Mayenne et des rencontres extra département,
- de s'engager également dans des opérations de nettoyage de la rivière. Le 11 octobre 2009, lors des écourées de la Mayenne, les biefs de Briassé-Persigand-Origné et le plan d'eau de la Courbe ont été débarrassés de débris (ferrailles, plastiques, bouteilles, pneus, ...). Une trentaine de personnes représentant les 8 clubs carpes ont répondu présents. Cette initiative s'inscrit dans une action de préservation de la rivière et du milieu naturel.



Alain

Différents sites et liens sur les clubs vous renseignons sur les différentes dates des manifestations.

www.fedepêche53.com
groupeementdesclubscarpes53@orange.fr

Pour tout renseignement : Groupement des clubs Carpes 53

LA MAYENNE À L'HUISSERIE

(entre l'écluse de Bonne et l'écluse de Port Rhingeard)

PARCOURS

1



Parcours de pêche

Les poissons présents sur ce site sont : l'ablette, l'anguille, la brème, le brochet, la carpe, le chevesne, le gardon, la perche, le sandre, le silure.

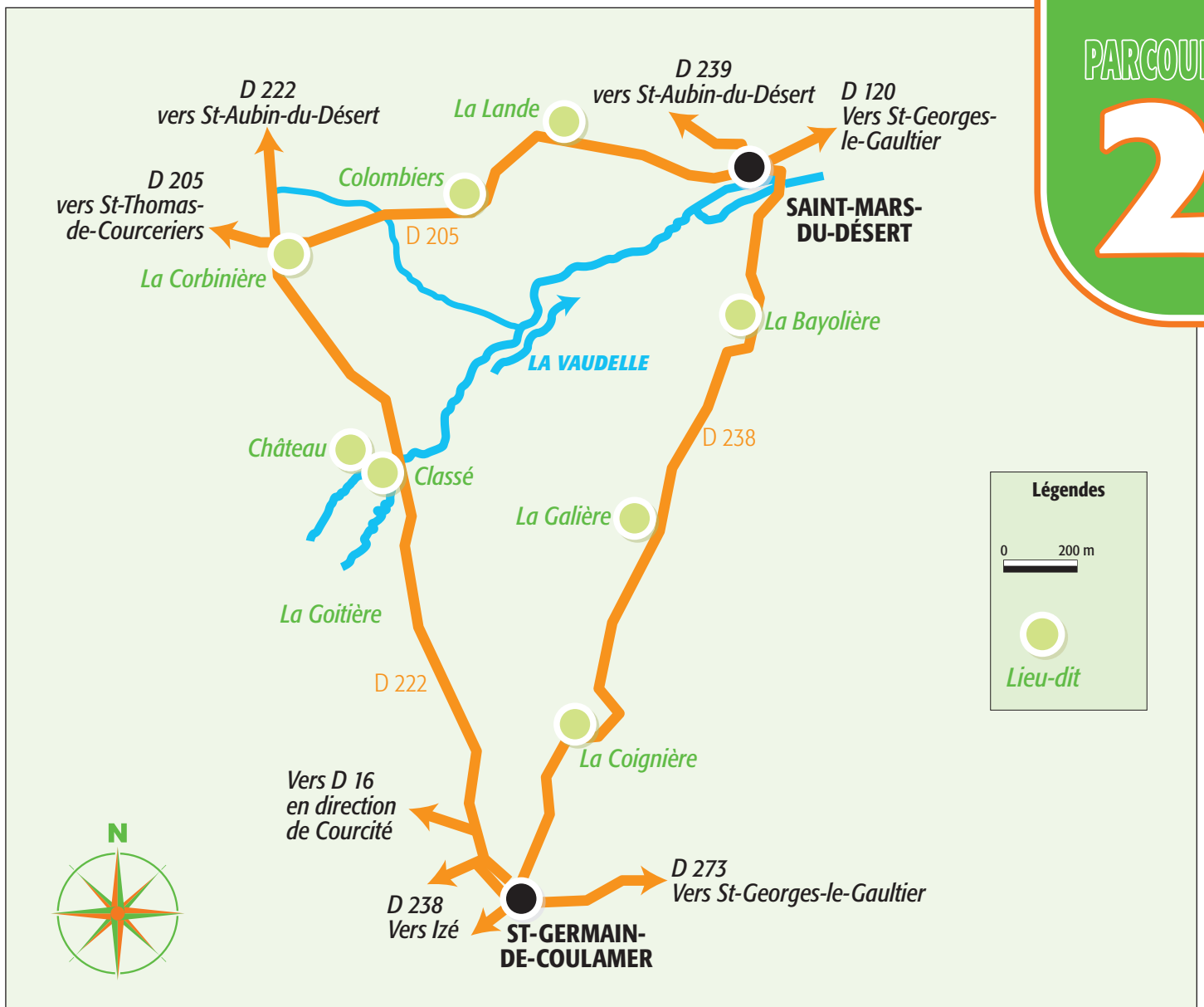
En aval de l'écluse de Bonne, 5 espaces pêche permettent de pratiquer facilement la pêche au coup, où brèmes et gardons sont particulièrement présents.



LA VAUELLE À SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER en aval de « Classé »

PARCOURS

2



Parcours de pêche

La rivière la Vaudelle a façonné une vallée où les valeurs biologique et écologique sont très intéressantes.

La truite fario est particulièrement bien représentée sur tout le bassin versant où sont présentes zones de reproduction et zones de croissance. Les techniques de pêche à privilégier sont la pêche au toc ou au vairon (casqué ou non selon les saisons).

QUELQUES POISSONS DE NOS RIVIÈRES ET PLAN D'EAU MAYENNAIS



Ablette



Barbeau



Anguille



Brème



Brochet



Carpe



Chevesne



Gardon



Goujon



Perche



Sandre



Tanche



Silure



Truite arc-en-ciel



Truite fario



Vairon

EURO  PECHE



PASSION PÊCHE

*Spécialiste
toutes pêches*

Carnassier 

Truite 

Carpe 

Leurre 

Coup 

Mer 

2 magasins à votre service

MAYENNE

177, rue des Haras
53100 Mayenne
02 43 03 39 62

ALENÇON

Z.A. du Chêne
72610 Arçonnay
02 33 29 21 84

CETTE EAU VIENT DE LA NATURE...



... MAIS PAS SEULEMENT.

Produire une eau de qualité et accessible au plus grand nombre est un aspect essentiel de notre métier. Préserver les ressources, améliorer sans cesse la qualité des eaux des rivières, des lacs et du littoral l'est tout autant. Les eaux usées et pluviales sont ainsi collectées et dépolluées avant d'être rendues propres à la nature. Notre engagement : contribuer, avec les collectivités, à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

POUR L'EAU, POUR VOUS, À CHAQUE INSTANT
lyonnaise-des-eaux.fr